

Programme du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Micros Entreprises en faveur de la communauté algérienne à l'étranger.

Objet : participation de la communauté nationale à l'étranger dans le développement du secteur des micros entreprises.

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la nouvelle stratégie agréée en vers les micros entreprises dans le volet international, notre ministère prévoit la création de mécanismes permettant la participation de la communauté nationale à l'étranger dans l'effort visant au développement du secteur.

Le Secrétariat Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Micros Entreprises a effectué plusieurs reformes ayant pour objectif de développer le secteur et la création de plus d'un million de micros entreprises dans les prochaines années dans divers domaines. Ainsi les membres de notre communauté à travers le monde sont invités à participer pour l'aboutissement de cet objectif à travers la création de leurs micros entreprises sur le territoire national avec le bénéfice de tous les avantages et facilités accordés aux jeunes algériens dans ce domaine.

Ainsi, le ministère veille à l'application du programme de travail qui vise à la réalisation des points suivants :

- Donner aux membres de la communauté nationale à l'étranger l'occasion de réaliser leur projet dans le territoire national ;
- Créer des micros entreprises en Algérie avec des idées émanant d'un environnement international ;
- Participation au renforcement des liens entre les membres de la communauté nationale à l'étranger et la mère patrie ;
- Permettre aux membres de la communauté nationale de participer à la construction d'une Algérie nouvelle et la participation au renforcement de l'économie nationale et sa diversification ;
- Faciliter le transfert des expertises étrangères dans le domaine des micros entreprises en Algérie ;
- Encourager les membres de la communauté nationale à l'étranger ayant des entreprises économiques productives à ouvrir des filiales en Algérie de niveau de micro entreprise.

Dans cette perspective, le Ministère délégué Chargé des micros entreprises, envisage dans un premier temps, d'effectuer une campagne de sensibilisation envers les membres de la communauté nationale pour faire connaître le but de ce programme ainsi que les règlements et les procédures administratives indispensables à la création de micro entreprise dans le cadre de l'Agence Nationale d'Appui et de développement de l'Entreprenariat.

Dans ce cadre un guide du jeune entrepreneur sera élaboré ainsi que la publication audio- visuelle de tout support y afférant afin d'orienter les membres de la communauté algérienne porteurs de projets.

Sur le plan pratique, un guichet sera ouvert au niveau de la Direction Générale de l'Agence Nationale d'Appui et de développement de l'Entreprenariat, destiné à orienter les membres de la communauté nationale qui souhaitent créer leurs micros entreprises.